

CQP Technicien expert après-vente automobile

RNCP5489 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	252r
Code(s) ROME	I1309, I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'échéance	13/10/2012

Certificateur(s)

Association nationale pour la formation automobile (ANFA)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien expert après vente automobile est amené à accomplir les activités suivantes : - Réalisation de l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective des véhicules, portant sur :

- . les moteurs thermiques et équipements périphériques
- . les ensembles mécaniques
- . l'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules
- Pose d'accessoires sur véhicules
- Organisation de la maintenance
- Gestion de la maintenance
- Réalisation d'activités relatives à la formation technique :
 - . réalisation d'actions de formation technique à l'attention des collaborateurs du S.A.V.
 - . participation à l'élaboration du plan de formation / tutorat de jeunes en formation alternée
 - . appui technique aux collaborateurs du S.A.V.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées relèvent des opérations suivantes : - Réaliser toutes activités de maintenance préventive et corrective des véhicules, portant sur :

- . les moteurs thermiques et équipements périphériques
- . les ensembles mécaniques
- . l'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules
- Organiser et gérer la maintenance
- Réaliser des activités relatives à la formation technique :
 - . accompagner les salariés dans l'acquisition de compétences techniques
 - . identifier les besoins en formation de son équipe
 - . concevoir et animer une formation à caractère technique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi « Technicien Expert Après-Vente Automobile » est exercé le plus fréquemment dans les PME qui réalisent de manière permanente des interventions de maintenance de véhicules légers (concessions automobiles, réparateurs agréés, ...) 50-1Z / 50-2Z

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Mécanicien - Electricien
- Electromécanicien
- Garagiste

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 011 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée) G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	30 318
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation d'employeurs, un représentant d'une organisation syndicale, un formateur désigné par l'ANFA)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 13/10/2012

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Standard ANFA (Sèvres) : 01 41 14 16 18 Observatoire ANFA : 02 28 01 08 01

<http://www.anfa-auto.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/5489/>